

# CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.255  
3 avril 1984  
FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA DEUX CENT CINQUANTE-CINQUIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mardi 3 avril 1984, à 10 h 30.

Président : M. J. DHANAPALA (Sri Lanka)

## PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE

<u>Algérie</u> :	M. M. OULD ROUIS M. A. TAFFAR M. A. BOUBAZINE
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. H. WEGENER M. W-E. von dem HAGEN M. F. ELBE M. GRAFFFEIL
<u>Argentine</u> :	M. J.J. CARSALES M. R. GARCIA MORITAN M. R. VILLAMBROSA
<u>Australie</u> :	M. R. BUTLER M. R. ROWE Mme J. COURTNEY
<u>Belgique</u> :	M. M. DÉPASSE M. J-M. NOIRFALISSE
<u>Birmanie</u> :	U MAUNG MAUNG GYI U PE THEIN TIN U THAN TUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. C. PRAMOV M. N. MIKHAILOV
<u>Canada</u> :	M. G. R. SKINNER M. R. J. ROCHON
<u>Chine</u> :	M. QIAN JIADONG Mme WANG ZHIYUN M. LIANG DEFENG M. LIN CHENG M. SUO KAIMING M. ZHANG WEIDONG
<u>Cuba</u> :	M. A.V. GONZALES PEREZ
<u>Egypte</u> :	Mme W. BASSIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. L.G. FIELDS M. N. CLYNE M. N. CARRERA Mme K.C. CRITTENBERGER M. R. HORNE M. R. NORMAN M. P. CORDEN M. H. CALHOUN M. C. PEARCY

## PRESENTS A LA TABLE DE LA CONFERENCE (suite)

<u>Ethiopie</u> :	M. F. JOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de La GORCE M. H. RENIE M. G. MONTASSIER
<u>Hongrie</u> :	M. F. GAJDA M. H. TOTH
<u>Inde</u> :	M. S. KANT SHARMA
<u>Indonésie</u> :	M. ANDRADJATI M. HARYOMATARAM
<u>Italie</u> :	M. M. ALESSI M. M. PAVESE M. L. FERRARI BRAVO M. B. CABRAS
<u>Japon</u> :	M. M. IMAI M. K. MAKITA M. K. TANAKA M. T. KAWAKITA
<u>Kenya</u> :	-
<u>Maroc</u> :	M. A. SKALLI M. O. HILLALE
<u>Mexique</u> :	M. A. GARCIA ROBLES M. P. MACEDO RIBA Mme GONZALEZ y REYNERO
<u>Mongolie</u> :	M. D. ERDEMBILEG M. S-O. BOLD
<u>Nigéria</u> :	M. L.O. AKINDELE
<u>Pakistan</u> :	M. K. NIAZ
<u>Pays-Bas</u> :	M. J. RAMAKER M. R.J. AKKERMAN
<u>Pérou</u> :	M. P. CANNOCK
<u>Pologne</u> :	M. S. TURBANSKI M. G. CZEMPIŃSKI M. J. CIĄŁOWICZ M. T. STROJWAS

PRÉSENTS A LA TABLE DE LA CONFÉRENCE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. H. ROSE M. H. THIELICKE M. F. SAYATZ M. J. DEMBSKI
<u>République islamique d'Iran</u> :	M. J. ZAHIRNIA
<u>Roumanie</u> :	M. I. DATCOU M. T. MELESCANU M. P. BALOIU M. A. CRETU M. A. POPESCOU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. L.J. MIDDLETON M. D.A. SLINN
<u>Sri Lanka</u> :	M. J. DHANAPALA M. H.M.G.S. PALIHAKKARA M. P. KARIYAWASAM
<u>Suède</u> :	M. R. EKEUS Mme E. BONNIER Mme G. JONANG Mme A. BRAKENHJELM M. J. PRAWITZ
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. A. CIMA M. J. MATOUSEK
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. V.L. ISSRAELYAN M. B.P. PROKOFIEV M. R.M. TIMERBAEV M. G.V. BERDENNIKOV M. P.Y. SKOMOROKHINE M. S.V. KOBYSH M. G.V. ANTSIFEROV
<u>Venezuela</u> :	M. O. GARCIA GARCIA
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. MIHAJLOVIC
<u>Zaïre</u> :	Mme E. ESAKI KABEYA
<u>Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement</u> :	M. J. MÅRTENSON
<u>Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

La séance de la Conférence de désarmement est ouverte.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Des circonstances purement fortuites et le jeu normal du principe du déroulement ont porté la délégation de Sri Lanka à la présidence de cette importante Conférence pour le mois d'avril. Nous assumons cette responsabilité envers la Conférence du désarmement et envers la communauté internationale en toute humilité et fermement résolu à nous acquitter de nos fonctions avec diligence et conformément aux plus nobles traditions de cette charge.

Je suis certain de parler au nom de mes collègues en exprimant nos sincères remerciements à l'ambassadeur Datcou, de la délégation roumaine, pour les services qu'il a rendus à la Conférence en qualité de Président pour le mois de mars. A la séance plénière du 29 mars, j'ai déjà eu l'occasion de lui exprimer la gratitude de ma délégation pour sa patience et son talent de diplomate qui s'accompagnent d'une bonne humeur communicative.

En tant que représentant d'un pays non aligné et d'un Etat dépourvu d'armes nucléaires et qui n'a nullement l'ambition d'en acquérir, je rappelle que c'est à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qu'a été créé un nouveau groupe démocratique d'organes apparentés chargé de traiter du désarmement sur le plan international. Ce nouveau dispositif créé par la première session extraordinaire a remédié à l'absence d'universalité dans la participation et la prise de décision qui caractérisaient les délibérations et négociations antérieures sur le désarmement. Permettez-moi de citer un extrait de la première déclaration faite devant cette éminente assemblée par ma délégation. A la séance d'ouverture du Comité du désarmement, le 24 janvier 1979, le ministre des affaires étrangères de Sri Lanka, M. A. C. Shahul Hameed, a dit ce qui suit :

"Nous savons qu'un des critères adoptés pour qu'un Etat puisse être membre du Comité est que cet Etat ait une certaine importance sur le plan militaire. Or, c'est une condition que Sri Lanka ne prétend guère remplir. Le fait de figurer parmi les huit nouveaux membres du Comité est, croyons-nous, la reconnaissance tacite que les Etats dont le poids militaire est négligeable peuvent apporter une contribution au désarmement. En l'occurrence, cette contribution découle de la politique et des positions que le Gouvernement de Sri Lanka a arrêtées sous la direction du président J. R. Jayewardene.

La réunion, aujourd'hui, du Comité du désarmement, fait suite à la session extraordinaire que l'Assemblée des Nations Unies a consacrée au désarmement en mai-juin 1978. Vous qui êtes aussi membre du Mouvement des pays non alignés, vous n'ignorez pas, Monsieur le Président, que cette session extraordinaire a été l'aboutissement d'un effort soutenu du Groupe des Etats non alignés qui, dès 1961, en réclamait l'organisation. L'objectif a été atteint en 1978, grâce à l'adoption de la résolution que la délégation de Sri Lanka, présidente du Mouvement des pays non alignés, a eu l'honneur de soumettre en leur nom à l'Assemblée générale, à sa trente et unième session."

Voici cinq ans que ma délégation siège au sein de cet organe de négociation. Nous en attendions beaucoup, animés du seul désir d'écouter et de nous instruire en participant. On ne peut s'empêcher de se demander si ces espérances se sont réalisées. N'avons-nous obtenu que la forme ou l'illusion d'une participation universelle sans existence réelle? Nous sommes-nous rapprochés de l'objectif du désarmement général et complet?

Dans les régions tempérées du monde, le mois d'avril est associé à l'arrivée du printemps. Pour mon pays, qui compte 80 % d'agriculteurs, il termine le cycle où l'on récolte le riz cultivé dans les champs de vos villages et où l'on célèbre le nouvel an traditionnel. Pour pousser plus loin cette métaphore, je me demande quelle place occupe la Conférence dans le cycle? Au sein de cet organe multilatéral unique de négociation, voici cinq ans que nous cherchons à parvenir au désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Nous devrions maintenant récolter le fruit de nos travaux. Nous devons pourtant avouer que nous n'avons aucun accord à notre actif et que nous nous enlisons sans cesse dans des débats interminables au cours des sessions de printemps et d'été. Durant cette session, nous avons adopté notre ordre du jour deux semaines après l'ouverture de la session; nous avons créé, au cours de la troisième semaine, un Comité spécial des armes chimiques, présidé par l'éminent Ambassadeur de Suède, ainsi que des comités spéciaux pour les points 6 et 7 de l'ordre du jour. Parmi ceux-ci, seul le Comité spécial chargé du point 4 est en activité, et encore ses progrès restent lents. Nous en sommes à divers stades de négociation en vue de la création de comités spéciaux sur les points 1, 2, 3, 5 et 7 de l'ordre du jour. Tel est le bilan de nos réalisations au bout de huit semaines de la présente session. Nous devons avancer plus rapidement ce mois-ci afin d'avoir une idée claire des progrès que nous réaliserons vraisemblablement cette année lorsque nous nous réunirons pour la session d'été. Cela ne nous laisse guère de temps. Pourtant, vous savez tous que les contraintes qui ont pesé sur les travaux de cette Conférence ont rarement été d'ordre temporel. Nous avons eu le temps de délibérer, alors que nous aurions dû négocier. Nous avons eu le temps de procéder à des débats, alors que nous aurions dû rédiger des projets d'accord. Nous avons eu le temps de nous livrer à des polémiques, alors que nous aurions dû chercher à concilier les diverses vues pour parvenir à un consensus constructif.

Je crains que l'on ne juge aujourd'hui démodé et naïf, du point de vue politique, de parler de l'aspect moral du désarmement. Cela, je ne puis l'admettre. Seule une perception claire de la dimension éthique du problème du désarmement - quels que soient les systèmes de valeurs religieuses, sociales ou culturelles auxquels nous adhérons - peut insuffler à nos travaux un caractère d'urgence qui se traduira par des résultats pratiques. Nous sommes confrontés à un choix critique. Ce choix a été défini sans équivoque par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dans le message qu'il a adressé à la présente session de la Conférence du désarmement. Il s'est exprimé ainsi :

"Ou bien, il peut y avoir une limitation et une réduction des armements, donc de meilleures perspectives de paix et de développement mondial. Ou bien il peut y avoir une poursuite de la spirale des dépenses d'armement et des technologies d'armement, avec pour conséquence la méfiance, une tragique hémorragie de ressources et la menace toujours présente de l'anéantissement nucléaire du fait des armes nucléaires."

Je n'éprouve aucun doute quant au choix que les membres de la Conférence feront à l'unanimité. La tâche qui nous attend est de démontrer cette option par nos actions collectives autant que par nos paroles individuelles. Je vous adjure, Messieurs les délégués, de coopérer à cette tâche que nous entreprenons pour notre sécurité commune et pour l'avenir de l'humanité.

(Le Président)

La Conférence commence aujourd'hui son examen du point 7 de son ordre du jour intitulé "Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques". Toutefois, conformément à l'article 30 du règlement intérieur, tout membre qui souhaiterait parler d'une question ayant trait aux travaux de la Conférence peut le faire.

Je note la présence parmi nous, à cette séance plénière, du Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement de l'Organisation des Nations Unies, M. Jan Mårtenson. Je tiens à lui souhaiter à nouveau la bienvenue à la Conférence et espère qu'il aura un séjour fructueux à Genève.

Je voudrais informer la Conférence que, conformément à notre calendrier pour cette semaine, je me propose de suspendre la séance plénière lorsque nous aurons entendu les orateurs inscrits pour prendre la parole aujourd'hui et de convoquer une réunion officieuse pour examiner quelques questions d'organisation pendantes, y compris une demande d'un pays non membre qui souhaiterait participer aux séances plénières. A la reprise de la séance plénière, nous nous occuperons de ces questions au sujet desquelles des décisions devront être prises aujourd'hui même.

Sont inscrits sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants de la République démocratique allemande, de la Pologne, de l'Argentine, de la Yougoslavie, et de l'Algérie.

Je donne maintenant la parole au représentant de la République démocratique allemande, l'Ambassadeur Rose.

M. ROSE (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez à ma délégation de vous féliciter pour votre accession à la présidence pour avril. M. l'ambassadeur Dhanapala, nous sommes heureux de voir à cette place le représentant d'un pays très respecté dans le mouvement des non-alignés et qui joue un rôle actif à l'ONU et à la Conférence du désarmement. Nous sommes persuadés que vos talents de diplomate et votre expérience aideront la Conférence à oeuvrer efficacement. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de notre délégation.

Je profite de l'occasion pour exprimer par votre intermédiaire notre reconnaissance à votre prédécesseur, le camarade Datcou de la République socialiste de Roumanie, pour la conscience et le dynamisme avec lesquels il s'est acquitté de ses fonctions. Grâce à lui, ce qu'il était possible de faire, particulièrement sur le plan de l'organisation, a été réalisé.

Nous voulons aussi souhaiter la bienvenue parmi nous au Secrétaire général adjoint, M. Jan Mårtenson; nous l'assurons, lui aussi, de notre pleine coopération.

Dans sa déclaration du 20 mars, ma délégation a parlé de la situation qui prévaut à la Conférence au sujet du point 3 de l'ordre du jour - Prévention de la guerre nucléaire - ainsi que des conclusions à en tirer pour notre travail futur.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Nous espérons que certaines délégations qui bloquaient le consensus sur la création d'un comité spécial approprié modifieraient leur position. Hélas, ces espoirs ne se sont pas réalisés. Nous réitérons notre appel pressant à ces délégations afin qu'elles montrent la volonté politique et la souplesse nécessaires pour élaborer et adopter des mesures concrètes visant à prévenir la guerre nucléaire.

Dans mon intervention, j'aimerais me concentrer sur des questions de fond. L'an dernier ainsi qu'à la présente session, les pays socialistes ont soumis des propositions concrètes pour faire progresser notre travail, en particulier dans les documents de travail CD/355, CD/406 et CD/444.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de présenter au nom du groupe des pays socialistes le document CD/484, qui a déjà été distribué. Les propositions qu'il contient sont fondées sur les déclarations de Prague et de Moscou, faites en janvier et juin 1983 respectivement, et visent à susciter des mesures internationales pour prévenir une guerre nucléaire. Elles devraient être considérées comme complétant les documents de travail ci-dessus. Il a naturellement été tenu compte des propositions pertinentes faites par d'autres Etats.

Ce faisant, les pays socialistes sont conscients qu'une majorité écrasante des Etats du monde voit dans l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire une condition indispensable non seulement pour résoudre les problèmes mondiaux de l'humanité mais aussi pour préserver l'existence de la vie sur notre planète. Tous les efforts doivent donc être concentrés sur les négociations en vue d'un accord sur des mesures appropriées et pratiques pour prévenir une guerre nucléaire, comme l'Assemblée générale l'a une fois de plus demandé à une session récente.

Il va sans dire que ces mesures devraient avoir des caractéristiques spécifiques qui sont déterminées avant toute chose par leur urgence, par leur effet immédiat sur l'amélioration de la situation internationale dans son ensemble et par la relative facilité de leur adoption et de leur mise en oeuvre, pour autant que la raison et la bonne volonté prévalent chez toutes les parties. La vie elle-même nous impose d'agir rapidement et de ne pas perdre de temps en débats académiques et n'engageant à rien.

Le document CD/484 appelle l'attention sur le danger croissant d'une guerre nucléaire que crée la politique militariste des Etats-Unis, laquelle vise avant tout à rompre l'équilibre militaire qui s'est établi. Pour créer une base matérielle pour cette politique, de vastes programmes de développement des armements stratégiques et autres armements nucléaires ont été adoptés. Le déploiement, en Europe occidentale, d'un nombre toujours croissant de nouveaux missiles américains de portée intermédiaire, conçus pour une première frappe nucléaire, est alarmant. En même temps, on envisage d'étendre la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique. Les derniers renseignements en provenance de Washington témoignent d'un mépris total du désir des peuples d'éviter la dangereuse militarisation de l'espace extra-atmosphérique. Conformément à cette stratégie, les Etats-Unis ont interrompu d'importantes négociations ou ont privé de telles négociations de leur base en poursuivant une politique provocatrice de préparation à la guerre nucléaire. En particulier, les discussions au sujet d'un traité d'interdiction complète des essais montrent clairement qu'un des côtés bloque toute négociation multilatérale sur la réduction du danger de guerre nucléaire et sur l'arrêt de la course aux

(M. Rose, République démocratique allemande)

armements nucléaires. Cette attitude est incompatible avec les accords internationaux, y compris le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Certes, le meilleur moyen d'arrêter cette évolution dangereuse des événements serait d'éliminer totalement les armes nucléaires. Tous les pays membres de la Conférence ont souscrit à cet objectif en 1978 en adoptant le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement. Dans l'un des premiers documents de travail du Comité du désarmement, le document CD/4, les pays socialistes ont soumis une proposition pour atteindre cet objectif progressivement. Le document de travail CD/484 se réfère à cette proposition qui demeure valable. En insistant pour que la Conférence entame sans plus tarder des négociations sur la cessation de la course aux armements nucléaires et sur le désarmement nucléaire, nous manifestons notre appui à l'égard d'autres moyens et d'autres méthodes conduisant à la réduction et finalement à l'élimination du danger de guerre nucléaire. Nous sommes persuadés que les mesures proposées, au-delà de leur effet positif immédiat, encourageraient d'une façon décisive le processus de désarmement nucléaire.

Le document CD/484 prévoit une approche d'ensemble pour l'adoption de mesures effectives. Il appelle l'attention sur le fait que les intérêts vitaux de l'humanité tout entière exigent que les relations entre les Etats dotés d'armes nucléaires soient régies par des normes déterminées à propos desquelles ces Etats pourraient s'entendre entre eux et qui auraient un caractère obligatoire.

En particulier, ce document de travail contient deux catégories de propositions. La première concerne des mesures en vue de la création d'un climat moral et politique dans lequel toutes les tentatives de déclencher une guerre nucléaire seraient vouées à l'échec. L'énumération suivante est faite à des fins pratiques, compte tenu du fait que toutes les mesures, par leur nature, sont étroitement liées l'une à l'autre.

- Nous proposons que tous les pays, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, considèrent la prévention de la guerre nucléaire comme l'objectif principal de leur politique, excluent les situations susceptibles d'engendrer un conflit nucléaire et, en cas d'apparition d'un tel danger, procèdent d'urgence à des consultations pour empêcher l'incendie nucléaire d'éclater.
- Il est recommandé dans le document que les Etats incluent dans des déclarations unilatérales ou communes appropriées des dispositions condamnant la guerre nucléaire et, en même temps, qu'ils renoncent à la propagande de guerre nucléaire et notamment aux doctrines politiques et militaires qui équivalent à la justifier.
- Les pays socialistes confirment leur proposition tendant à ce que tous les Etats dotés d'armes nucléaires renoncent à l'utilisation en premier de ces armes. Cet engagement pourrait être assumé dans une déclaration unilatérale ou encore être incorporé dans un instrument unique relevant du droit international. Nous appuyons la proposition de conclure une convention interdisant l'utilisation des armes nucléaires avec la participation de tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

(M. Rose, République démocratique allemande)

- Le document CD/484 préconise d'autres mesures pour renforcer le principe du non-recours à la force dans les relations internationales et garantir son application. La conclusion d'un traité mondial à cette fin et celle d'un traité sur la renonciation mutuelle à l'emploi de la force militaire et le maintien de rapports pacifiques entre les Etats Membres de l'Organisation du Traité de Varsovie et ceux de l'OTAN, proposée par un certain nombre de pays socialistes en janvier 1983, devraient être considérées comme étant des mesures importantes.
- Il est demandé à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de n'utiliser en aucune circonstance des armes nucléaires contre des pays non nucléaires sur les territoires desquels il n'existe pas de telles armes, de respecter le statut de la zone exempte d'armes nucléaires qui existe déjà et d'encourager la création de nouvelles zones de ce genre.
- Les pays socialistes sont prêts à examiner aussi d'autres mesures visant à empêcher l'utilisation accidentelle ou non autorisée d'armes nucléaires et à éviter la possibilité d'attaques par surprise. Il est évident que des mesures spécifiques d'une nature plutôt technique ne peuvent contribuer à renforcer la confiance que si elles s'accompagnent d'engagements politiques de grande portée. Il ne peut être question de renforcer la confiance si une partie essaye de limiter les débats à des aspects techniques et de détourner l'attention du fait qu'elle accroît sans relâche ses armements nucléaires.

Une autre catégorie de propositions s'applique à des mesures de nature matérielle. Nous avons concentré l'attention sur les suivantes :

- l'une des mesures les plus efficaces et, relativement faciles à réaliser pourrait être un gel des armements nucléaires. Le document CD/484 expose tous les éléments d'une telle mesure et la façon de les appliquer.
- En outre, les pays socialistes considèrent qu'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires contribuerait à mettre fin au perfectionnement qualitatif des armes nucléaires et, en attendant la conclusion d'un tel traité, estiment qu'un moratoire sur toutes les explosions nucléaires devrait être proclamé par tous les Etats dotés d'armes nucléaires.
- Une autre obligation importante des Etats dotés d'armes nucléaires serait d'empêcher la prolifération des armes nucléaires sous quelque forme que ce soit.
- La prévention d'une guerre nucléaire serait considérablement aidée par la prévention d'une course aux armements dans d'autres milieux dangereux, en particulier dans l'espace extra-atmosphérique. Le document de travail CD/484 se réfère à la conclusion d'un traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre ainsi qu'à l'engagement unilatéral pris par l'Union soviétique de ne pas être la première à placer dans l'espace extra-atmosphérique des armes antisatellites de quelque type que ce soit.

Les pays socialistes sont aussi prêts à examiner d'autres mesures visant à prévenir la guerre nucléaire. Il est plus que temps de passer à des actions concrètes, c'est-à-dire à des négociations constructives sur les propositions susmentionnées afin de parvenir à des accords internationaux appropriés.

(M. Rose, République démocratique allemande)

Les pays socialistes réaffirment leur détermination d'aborder l'élaboration de mesures urgentes et concrètes visant à prévenir la guerre nucléaire et à créer à cette fin un Comité spécial. Nous espérons que le document présenté sera dûment pris en considération et qu'il renforcera la conviction que les conditions nécessaires pour entamer immédiatement des négociations existent réellement.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la République démocratique allemande de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Pologne, l'Ambassadeur Turbanski.

M. TURBANSKI (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer la satisfaction sincère de ma délégation et la mienne de vous voir présider la Conférence du désarmement au mois d'avril. Vous souhaitant de réussir dans les tâches difficiles qui vous attendent, je vous assure de tout l'appui et de toute la coopération de ma délégation.

Je voudrais également saisir cette occasion pour exprimer une fois encore notre admiration et nos remerciements à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Datcou, pour les efforts vigoureux et l'énergie qu'il a déployés en exerçant la fonction de président au mois de mars, dans ses innombrables tentatives de résoudre diverses questions organisationnelles de cette Conférence. Des questions, disons-le sans ambages, que l'on qualifie d'"organisationnelles", mais qui ont une grande importance politique. Qu'il me soit aussi permis de dire le plaisir que j'éprouve à voir à nouveau parmi nous le Secrétaire général adjoint, M. Jan Martenson.

Monsieur le Président, à la suite d'un certain nombre d'orateurs que nous avons entendus au cours des dernières réunions plénières, je me propose de traiter une fois de plus de la question de la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, question d'une importance extrême pour nous tous, qui vivons sur la bonne vieille planète Terre.

La militarisation de l'espace, ou le danger du déploiement dans l'espace d'armes de destruction massive, n'est pas seulement devenue, au début de l'actuelle décennie, une réalité inquiétante. L'espace devient l'arène d'une course aux armements à grande échelle. Comme beaucoup de délégations intervenant ici sur ce sujet, nous pensons également que la militarisation de l'espace n'est malheureusement qu'un aspect d'un processus plus vaste qui a commencé plus tôt. La doctrine de la supériorité militaire dans l'espace a gagné en popularité aux Etats-Unis vers la fin des années 50. Le plus important n'était pas l'exploration de l'espace extra-atmosphérique, mais le fait que cet espace était en réalité l'espace où la guerre stratégique pourrait être conduite le plus efficacement. D'après les politiciens américains de la fin des années 50, la nation qui aurait la première accès à ce nouveau théâtre d'opérations deviendrait inévitablement une puissance dirigeante du monde. Les efforts de l'Administration des Etats-Unis dans ce sens ont eu, et continuent d'avoir, un effet extrêmement négatif sur la situation internationale dans son ensemble, et contribuent à renforcer la menace de guerre. D'après les plans et les déclarations actuels de la présente Administration des Etats-Unis, l'espace extra-atmosphérique sera un étalage d'armes de plus en plus perfectionnées.

(M. Turbanski, Pologne)

La directive No 119 du 6 janvier 1984, souvent citée au cours de nos débats cette année, et qui vise à mettre en oeuvre un programme de recherche à grande échelle sur de nouveaux systèmes d'armes à déployer dans l'espace, capables de la frappe nucléaire de représailles, n'est que l'une des preuves récentes de ces plans. Les programmes de navette spatiale et "Challenger", conduits par l'Agence spatiale américaine, la NASA, comportent, entre autres tâches, l'essai de systèmes militaires et de renseignement, "l'inspection" - si l'on peut dire - de satellites en orbite ou la capture de satellites. Les médias américains ne cachent pas que le Pentagone est le principal bénéficiaire de ces programmes.

Monsieur le Président, il y a plus d'un quart de siècle, lorsque grâce au génie et à l'imagination de l'homme, Youri Gagarine a été le premier à aller dans l'espace extra-atmosphérique, la communauté mondiale ne s'attendait certainement pas à des développements aussi menaçants. Ce forum du désarmement doit donc faire tout ce qui est possible pour assurer que l'exploration et l'utilisation futures de l'espace s'effectuent dans l'intérêt de tous les pays et de toutes les nations, pour leur bénéfice et non pour leur destruction.

L'expérience acquise à ce jour en matière de négociations sur le désarmement montre qu'il est plus facile d'arrêter une course aux armements avant qu'après le déploiement de nouveaux systèmes d'armes. Par conséquent, une tentative sérieuse d'inverser les tendances actuelles a encore une chance raisonnable d'être couronnée de succès. Il est évident que les développements militaires dans l'espace ont une incidence mondiale sur la sécurité internationale, en raison de la nature même de la couverture totale de la Terre par les satellites. La course aux armements dans l'espace est donc le prolongement direct de la traditionnelle course aux armements sur terre et comporte en tant que telle des menaces extrêmement inquiétantes de confrontation nucléaire.

Monsieur le Président, lorsque l'on discute des activités militaires dans l'espace extra-atmosphérique, il faut se rendre compte qu'elles ne peuvent être dissociées de la question des utilisations pacifiques de l'espace. Nous admettons bien que nombre des applications pacifiques de l'espace, dans des domaines comme les télécommunications, la navigation, la reconnaissance photographique, ont également, parfois avec des modifications mineures seulement, d'importantes utilisations militaires. Les satellites météorologiques, de navigation, de communication et autres peuvent être utilisés pour accomplir des fonctions de commande et de contrôle, pour exercer une surveillance du sol, collecter des renseignements ou pointer des missiles balistiques intercontinentaux, etc. Comme on peut le voir, les possibilités de chevauchement avec des applications civiles sont vastes. Mais de nombreuses activités ont un intérêt presque exclusivement militaire. L'inquiétant est que c'est sur ces dernières que l'on met de plus en plus l'accent. D'un autre côté, on a souvent fait remarquer, dans cette enceinte comme ailleurs, que les satellites ont une importante fonction de vérification qui, si elle était davantage soulignée et acceptée par toutes les parties intéressées, pourrait faire d'eux des instruments efficaces à cet égard. La tendance de l'évolution, d'après les spécialistes, est au perfectionnement accru de la technologie des capteurs, de la reconnaissance photographique, de la détection des explosions nucléaires, etc.

(M. Turbanski, Pologne)

Monsieur le Président, l'utilisation militaire possible de l'espace extra-atmosphérique contre un adversaire sur la Terre, c'est également le développement et le déploiement dans cet environnement d'armes directes spécifiques et efficaces. Après ce que l'on a appelé le discours sur la "guerre des étoiles" du Président Reagan en mars 1983, une exploitation possible de l'espace à des fins militaires spécifiques semble polariser l'attention sur un domaine de mise au point de technologies et d'armes nouvelles qui peut avoir des conséquences profondes pour la sécurité internationale. Si l'on ajoute les armes dites à laser et à énergie dirigée, dont les composants essentiels existent déjà et qui offrent la possibilité d'un mécanisme "tueur" presque instantané, la militarisation de l'espace, son exploitation à des fins militaires apparaît comme une question complexe et, par conséquent, mûre pour des négociations concrètes. Sinon, les années 80 risquent de devenir une décennie de progrès de la technologie militaire à déployer dans cet environnement. L'évolution actuelle et future, à cet égard, peut modifier profondément les conceptions stratégiques et les problèmes de sécurité internationale.

Monsieur le Président, il existe déjà un certain nombre de traités concernant les activités dans l'espace extra-atmosphérique. Ils ont été énumérés et examinés dans cette enceinte par de nombreux orateurs au cours de l'actuelle session et des sessions les plus récentes, à partir du moment où la question de la course aux armements dans l'espace a été inscrite à l'ordre du jour du Comité du désarmement. Permettez-moi de rappeler, Monsieur le Président, qu'ils ont également été examinés dans l'intervention que j'ai faite ici même le 18 août 1983. Je pense que nous sommes tous d'accord pour penser que si l'esprit des traités existants et leur principe sous-jacent, qui est de faire de l'espace extra-atmosphérique un environnement pacifique, étaient suivis dans la pratique, la situation dans cet environnement, et le climat au sein des différentes instances débattant de son avenir, seraient bien meilleurs. Malheureusement, il n'en est pas ainsi. L'Assemblée générale, dans la résolution 38/70, rappelle à très juste titre les traités internationaux passés, le Document final de sa dixième session extraordinaire et ses résolutions passées sur l'espace extra-atmosphérique, et note avec inquiétude que, malgré les instruments existants, il y a extension d'une course aux armements à l'espace. De fait, l'esprit du Traité de 1967 sur l'espace extra-atmosphérique, en vertu duquel l'espace devait être un domaine d'exploitation pacifique, n'est pas respecté. L'efficacité d'un traité plus spécifique, tel que le Traité de 1972 sur la limitation des systèmes de missiles antimissiles, est maintenant menacée par les nouveaux progrès des armes directes fondées sur le laser et les faisceaux de particules. Et je ne fais mention que de deux instruments parmi d'autres. Jusqu'à présent, les seules négociations visant spécifiquement à limiter la militarisation de l'espace extra-atmosphérique, les négociations bilatérales qui ont eu lieu à la fin des années 70 entre l'URSS et les Etats-Unis sur les armes antisatellites, ont été rompues par les Etats-Unis.

Ainsi, les analyses et déclarations des politiciens et nos propres interventions sur le sujet révèlent un aspect sombre de ce problème complexe. La seule solution est de commencer à agir maintenant. Je partage l'opinion exprimée ici par le distingué ambassadeur Vejvoda, de la Tchécoslovaquie, dans sa déclaration du 27 mars, disant que le temps est venu de mettre un terme aux discussions "générales" et "exploratoires" - pour reprendre ses paroles - en ce qui concerne la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

(M. Turbanski, Pologne)

Nous sommes convaincus que le moment est venu de commencer à élaborer des mesures appropriées concrètes et efficaces qui, par accord mutuellement reconnu, pourraient interdire le déploiement de quelque arme que ce soit dans l'espace. A cet égard, il convient de rappeler, Monsieur le Président, qu'en août 1981, l'Union soviétique a soumis à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies un projet de traité interdisant de placer des armes de tous types dans l'espace extra-atmosphérique, montrant ainsi qu'elle était prête à prendre des mesures partielles mais excluant la rupture de la parité approximative des forces entre les principaux blocs politico-militaires. L'Assemblée générale a adopté, à une majorité écrasante, comme nous nous en souvenons, une résolution dans laquelle elle reconnaissait la nécessité de prendre des mesures pour prévenir l'extension de la course aux armements à l'espace extra-atmosphérique et demandait au Comité du désarmement d'engager des négociations en vue d'élaborer et d'adopter le texte d'un traité international correspondant. Mais les Etats-Unis se sont opposés à cette initiative en essayant de ramener l'essentiel du problème à l'interdiction de systèmes anti-satellites, laissant ouverte la question du stationnement d'autres types d'installations militaires dans l'espace. L'année dernière, à la trente-huitième session de l'Assemblée générale, l'Union soviétique a proposé de conclure un traité sur l'interdiction de l'emploi de la force dans l'espace extra-atmosphérique et à partir de l'espace contre la Terre, dont le texte a été distribué à la présente Conférence dans le document CD/476, et présenté par le distingué ambassadeur Issraelyan le 22 mars 1984.

Monsieur le Président, nous souhaiterions souligner la grande importance politique de ces deux propositions. Leur principal objectif politique est de prévenir une course aux armements dans l'espace, et c'est là leur aspect le plus important, l'aspect humain. En outre, en ce qui concerne le projet de traité interdisant l'emploi de la force dans l'espace, toute l'attention voulue devrait être prêtée au fait qu'il associe les obligations politiques et juridiques des Etats de ne pas recourir à la force les uns contre les autres dans ou à partir de l'espace extra-atmosphérique avec la mise en oeuvre de mesures fondamentales de grande portée destinées à empêcher la militarisation de l'espace. Nous espérons vivement que cette nouvelle initiative soviétique recevra un accueil favorable de la part de la Conférence et constituera une contribution substantielle aux négociations multilatérales générales et concrètes sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique.

La gravité du problème est évidente et grande. Elle est même plus grande aujourd'hui qu'il y a quelques jours. D'après des sources informées de l'Administration des Etats-Unis, pour reprendre la formule de l'International Herald Tribune d'hier, le président Reagan a signé samedi dernier 31 mars, avant de le soumettre au Congrès, un rapport selon lequel "... l'Administration Reagan prévoit de mettre au point et d'essayer une arme antisatellite et n'a pas l'intention de chercher avec l'Union soviétique à interdire complètement les armes de ce type ...". On ne peut donc sous-estimer la gravité du problème. C'est pourquoi je m'associe à tous ceux qui se sont prononcés ici en faveur de la création rapide d'un Comité spécial dans le cadre de cette Conférence pour engager de telles négociations aussitôt que possible.

(M. Turbanski, Pologne)

Diverses propositions concernant le mandat d'un tel comité ont déjà été examinées en détail l'année dernière et au cours de l'actuelle session. Ma délégation partage entièrement les analyses et conclusions que vous-même, Monsieur le Président, avez formulées à cet égard le 29 mars dernier. De fait, le problème devrait être abordé de façon globale dans le cadre d'un futur comité spécial. Tout en reconnaissant qu'il faudrait commencer par identifier les différents aspects de ce problème complexe, et les multiples questions qu'il comporte, cette tâche d'identification ne peut être un but en soi et elle ne peut être menée en faisant abstraction du lien fondamental qui conduit à des négociations. En d'autres termes, le mandat futur de l'organe en question ne peut être limité à la seule identification des problèmes qui se posent. A la lumière des dernières nouvelles sur le sujet, ce qu'il faut de façon urgente, ce sont des négociations concrètes. Etant donné que les exemples du passé récent ou d'exercices parallèles ne manquent pas, nous soupçonnons en fait que l'accent que mettent certaines délégations occidentales sur l'identification des questions vise à bloquer au lieu de faire avancer la situation sur le fond, c'est-à-dire l'amorce de négociations pour la conclusion d'un ou plusieurs accords, selon qu'il conviendra, visant à prévenir une course aux armements sous tous ses aspects dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi que cela a été proposé au cours de récentes consultations non officielles.

Nous entamons le troisième mois de cette session sans avoir même résolu ses problèmes opérationnels fondamentaux. Un espace extra-atmosphérique exempt d'armes et de course aux armements n'est plus un problème pour de petits jeux tactiques. C'est un problème aux dimensions politiques considérables méritant la plus sérieuse attention de notre part.

Monsieur le Président, il est encore temps de prévenir une course aux armements dans l'espace, mais il nous faut agir maintenant. J'espère également que sous votre direction, cette Conférence engagera des négociations efficaces dans ce sens.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Pologne de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine, l'ambassadeur Carasales.

M. CARASALES (Argentine) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui et ainsi de pouvoir vous féliciter sincèrement pour votre accession à la présidence de notre Conférence. Nous vous souhaitons un plein succès, lequel est d'autant plus évident que nous avons été les témoins de votre brillante activité comme coordonnateur du Groupe des 21 au mois de mai dernier. Vous pourrez toujours compter sur la coopération pleine et entière de la délégation argentine. Il m'est très agréable de voir l'ambassadeur Datcou à votre droite, après le travail intense et inlassable qu'il a déployé à la Conférence le mois dernier. Certes, il avait mérité d'aller se reposer pour un temps à Berne, mais il ne l'a pas fait, ce qui montre une fois de plus l'engagement personnel de l'ambassadeur Datcou à l'égard du travail de cette Conférence et des questions qu'elle examine. J'exprime à l'ambassadeur de Roumanie la reconnaissance et l'appréciation de ma délégation pour son dévouement et son efficacité.

Je me réjouis aussi de voir parmi nous le Secrétaire général adjoint aux affaires de désarmement, M. Jan Mårtenson, connu pour l'intérêt permanent qu'il porte aux questions qui font l'objet de nos débats et je lui souhaite très chaleureusement la bienvenue.

Selon le programme de travail établi pour la première partie de la session de 1984, l'organe de négociation qu'est la Conférence du désarmement aurait dû examiner la semaine passée le point 6 de l'ordre du jour intitulé : "Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires". J'ai dit "aurait dû examiner" parce qu'à l'exception de la délégation d'un Etat non membre et de certaines allusions générales au cours d'interventions portant sur d'autres sujets, ce thème n'a fait l'objet d'aucune intervention spécifique de la part des délégations membres de la Conférence.

J'avoue que ce refus de traiter cette question ne nous surprend pas et qu'il illustre bien l'état de choses qui règne en ce qui concerne une question jugée importante au paragraphe 59 du Document final, dans lequel les Etats dotés d'armes nucléaires sont priés instamment "de poursuivre leurs efforts en vue de conclure" les arrangements efficaces visés au point 6.

Il est certain que cette question figure à l'ordre du jour et qu'au début de notre session un comité spécial a été créé, mais je dirai que cela s'est fait automatiquement, qu'aucune réunion de cet organe subsidiaire n'a été prévue au cours de la présente session; on est d'ailleurs fondé à se demander s'il se réunira au cours de la deuxième partie.

Cette procédure révèle une réalité que nous connaissons tous. Les pays dépourvus d'armes nucléaires, c'est à dire l'immense majorité de la communauté internationale, qui doivent pouvoir prétendre à des garanties claires et efficaces contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, sont confrontés, comme base supposée de ces garanties, à cinq déclarations unilatérales émanant des puissances dotées d'armes nucléaires, déclarations différentes, sujettes à différentes interprétations, presque toutes truffées de conditions et d'échappatoires de nature diverse et dont l'application sera exclusivement appréciée en fonction de la volonté de l'Etat qui les a émises. Comme l'a dit le Ministre des relations extérieures de l'Argentine dans son allocution du 28 février, il paraît plutôt s'agir, pour certaines, de "scénarios autorisables pour le recours ou la menace du recours à des armes qui peuvent mettre fin à la civilisation que nous

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner que ces déclarations ont été jugées par leurs destinataires totalement insuffisantes. Nul ne peut fonder sa sécurité - à laquelle tous ont droit - sur des déclarations comme celles-là ou tout au moins sur quatre d'entre elles parmi les cinq, qui ne méritent certes pas le nom de "garanties". Logiquement, ceux qui doivent donner ces garanties sont les Etats dotés d'armes nucléaires, auxquels il appartient de prendre les mesures nécessaires pour préciser et renforcer leurs engagements et parvenir à la conclusion des "arrangements internationaux efficaces" auxquels se réfère le Document final et titre même du point 6.

Ces mesures nécessaires n'ont pas été prises et il ne semble pas que l'on ait la moindre volonté de les prendre. Comme l'a rappelé le Groupe des 21 dans sa déclaration du 9 août 1983, "l'inflexibilité des Etats dotés d'armes nucléaires concernés, qui se refusent à supprimer des limitations, les conditions et les exceptions contenues dans leurs déclarations unilatérales" (CD/407), est évidente.

Cela explique que l'examen du point 6 soit au point mort. Et rien ne semble indiquer que cette situation soit sur le point de changer ou qu'un développement positif doive se produire dans un futur prochain.

(M. Carasales, Argentine)

Nul ou presque ne veut renoncer à la possibilité d'utiliser l'arme nucléaire, même dans ce contexte limité. Les artisans de la dissuasion et leurs alliés veulent évidemment préserver en dernière instance, leur liberté d'action et on a l'impression qu'au fond tous les débats sur cette question tournent autour de cette réalité. Il n'est donc pas étonnant que tous ces efforts restent infructueux.

C'est pourquoi l'opinion émise dans la déclaration du Groupe des 21 que j'ai citée il y a un moment revêt une importance particulière (CD/407). "Le Groupe des 21 réitère sa conviction que la garantie de sécurité la plus efficace contre le recours ou à la menace du recours aux armes nucléaires est le désarmement nucléaire et l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires".

Quand on examine la situation, on parvient toujours à la même conclusion, c'est-à-dire que tant que l'arme nucléaire existera et pourra être utilisée il n'y aura de sécurité pour personne.

Les progrès accomplis ces dernières années dans ce domaine ne sauraient être plus alarmants. Une nouvelle étape de la course aux armements nucléaires a commencé. Des armes nucléaires plus sophistiquées sont en cours d'installation de part et d'autre, le péril nucléaire se manifeste sur tous les océans et sous toutes les latitudes, selon une sorte de prolifération horizontale toujours plus angoissante. On est amené à se demander quel processus de décision régira l'utilisation de ces armes. Les pays sur le territoire desquels ces armes sont déployées n'auront-ils rien à dire ? Le nombre de pays en mesure de décider n'augmentera-t-il pas bien que le nombre d'États dotés d'armes nucléaires reste le même ?

Devons-nous vivre avec des dizaines de milliers d'ogives nucléaires répartis dans tout le monde ? Les chiffres exacts peuvent varier selon les sources mais n'est-on pas arrivé au point extrême où mille ogives nucléaires de plus ou de moins ne comptent déjà plus ? Ne sommes-nous pas confrontés à des perspectives toujours plus abominables d'extension de la course aux armements nucléaires dans l'espace extra-atmosphérique ?

Face à une telle perspective, qui pour être souvent évoquée n'en est pas moins impressionnante, nous avons assisté il y a quelques jours, plus exactement le 29 mars, à une curieuse tentative d'associer la prévention d'une guerre nucléaire à la ratification du Traité sur la non-prolifération et, simultanément, de faire porter d'une façon ou d'une autre la responsabilité de cette situation internationale préoccupante sur ceux qui n'ont pas adhéré à cet instrument international.

Ce type d'affirmation contraint ma délégation à formuler quelques observations.

D'abord, c'est un fait que pour de nombreux pays, dont le mien, le Traité sur la non-prolifération est un traité tout à fait insuffisant, parce que discriminatoire, parce qu'il impose des obligations totalement inégales, à un point tel que pour certains on ne peut même plus parler d'obligations, qu'il restreint arbitrairement les possibilités d'utilisation pacifique de l'énergie atomique, qu'il maintient, sans concurrence, les techniques avancées entre les mains d'un cercle exclusif de pays et parce qu'au fond, il légitime la possession des armes nucléaires.

(M. Carasales, Argentine)

Au surplus, malgré les défauts et lacunes du Traité, les dispositions que ses auteurs considéraient comme des éléments positifs n'ont pas été appliquées. Ni la vaste coopération internationale en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire, ni les négociations sur la cessation, à une date rapprochée, de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire ne se sont déroulées de façon positive. Au contraire, l'échange scientifique ou technologique se heurte à des obstacles et à des restrictions toujours plus sévères et les perspectives de progrès importants en matière de désarmement nucléaire et de cessation et d'inversion de la course aux armements nucléaires paraissent chaque fois plus éloignées. Le point 2 de l'ordre du jour, qui concerne cette question, attend encore, non le début des négociations, mais le début d'un examen sérieux et significatif du fait de l'opposition de certains pays qui figurent parmi les plus fervents partisans du Traité sur la non-prolifération.

Ce n'est pas le moment de procéder à une analyse détaillée du Traité sur la non-prolifération ou de ses incidences, et telle n'est pas mon intention. Le 28 février dernier, le Ministre des relations extérieures de mon pays, M. Dante Caputo, a eu l'occasion d'exposer notre point de vue sur cette question. En tout cas, on ne peut nier que, par certains de ses aspects essentiels, ce Traité peut donner lieu à des critiques justifiées, de même qu'on ne peut nier le droit de tout Etat souverain d'évaluer ces aspects et leurs conséquences et de déterminer sa position en fonction de cet examen.

Certains Etats peuvent avoir décidé de passer outre à ces lacunes pour signer et ratifier le Traité sur la non-prolifération. C'est leur droit et nous le respectons. Lorsqu'ils l'ont fait, ces lacunes n'étaient peut-être pas encore évidentes et l'on ne sait pas s'ils adopteraient la même attitude aujourd'hui. Par contre, d'autres Etats ont manifestement le droit si leur évaluation des articles et du fonctionnement du Traité aboutit finalement à des conclusions négatives, de s'abstenir d'adhérer à un régime qui, à leur avis, compromettrait injustement leurs intérêts et leur développement sans offrir de contrepartie justifiant les sacrifices qu'il leur impose sans réduire les risques de déclenchement d'une guerre nucléaire.

S'il y a un droit qu'il faut rejeter absolument, c'est celui qui n'en est certes pas un - d'insinuer, même implicitement, que si un pays décide de ne pas adhérer au Traité sur la non-prolifération, c'est parce qu'il a l'intention de fabriquer ou d'acquérir des armes nucléaires dans un avenir plus ou moins proche, et parallèlement, que ce pays s'oppose en conséquence à la prévention d'une guerre nucléaire.

C'est là prêter gratuitement des intentions condamnables à un pays qui n'a pas adopté la même position quant aux avantages et à l'efficacité d'un accord juridique international dont l'adhésion, du moins jusqu'à présent, n'a jamais été considérée comme obligatoire.

Ce qui importe, ce sont les faits, les réalités, et non des spéculations dénuées de fondement. Les Etats qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération ont répété catégoriquement des centaines de fois, jusqu'à satiété, qu'ils rejetaient entièrement et absolument l'arme nucléaire et qu'ils se proposaient d'utiliser de manière exclusivement pacifique les possibilités infinies qu'offrait l'énergie nucléaire pour le bien et le progrès de leurs peuples.

(M. Carasales, Argentine)

Cela en toute liberté, sans guide ni mentor, sans avoir à demander d'autorisation et sans être soumis aux décisions arbitraires et aux atermoiements politiques du club des tout-puissants.

Jamais l'on a présenté la moindre preuve, le moindre élément objectif démontrant que ces Etats ne disent pas la vérité. Pourtant, on ne les croit pas; tout progrès technologique est accueilli avec la plus grande méfiance et chacun de leurs actes est minutieusement examiné en vue de leur découvrir des motifs cachés et doit faire l'objet d'un contrôle extrêmement rigoureux, permanent et complet.

Les apôtres de cette méfiance, les partisans du contrôle le plus strict, sont précisément ceux qui s'attribuent tous les droits et qui prétendent rester comme dans le Traité sur la non-prolifération, en marge de tout contrôle; ce sont ceux-là même qui n'acceptent pas la moindre restriction à la pleine liberté d'action dont ils jouissent pour mettre au point des armes de destruction massive toujours plus sophistiquées ou pour les recevoir sur leur territoire; ceux qui exigent que leurs déclarations soient considérées comme paroles d'évangile, sans pouvoir faire l'objet de la moindre vérification, comme dans le cas des Protocoles de Tlatelolco.

Lorsqu'ils condamnent la prolifération dite horizontale, ces adeptes du paradoxe ajoutent généralement à cette condamnation des vœux pieux quant à la nécessité de contenir également la prolifération verticale. Cependant, tous les efforts et les préoccupations qu'ils manifestent au sujet de la première prolifération semblent absents lorsqu'il s'agit de la seconde et lorsque les conceptions de la sécurité de leurs alliances militaires et les doctrines sur lesquelles elles se fondent risquent d'être mises en cause. La même situation existe au sujet de cette sorte de prolifération géographique qui s'accroît chaque jour.

Le moyen le plus rapide et le plus approprié pour éviter la prolifération des armes nucléaires est de conclure promptement un traité d'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, mais le fait est que les négociations à ce sujet n'ont même pas pu être engagées. Elles n'ont plus la priorité, qui appartient au Traité sur la non-prolifération.

Nous sommes tous en faveur de la non-prolifération dans un sens ou dans l'autre. Nombre de pays sont opposés à l'objet qu'il ne faut pas laisser proliférer, à savoir l'arme nucléaire. Si celle-ci n'existait pas, il n'y aurait pas le moindre risque de prolifération. Cependant, même si l'on adopte l'objectif le plus limité - celui de la non-prolifération - est-il correct d'affirmer catégoriquement que le Traité sur la non-prolifération est l'unique moyen approprié ?

Plusieurs Etats ne partagent pas ce jugement. Attribuer à l'exercice de ce droit indiscutable un caractère d'irresponsabilité et des conséquences alarmantes, c'est croire à la naïveté ou à la crédulité des gens. Comment pourrait-on penser que les risques de conflit nucléaire disparaîtraient ou diminueraient en quoi que ce soit si le Traité sur la non-prolifération était ratifié sous sa forme actuelle par tous les Etats sans exception, tandis que demeureraient intacts les milliers de têtes nucléaires qui pullulent actuellement dans le monde et les vecteurs destinés à les transporter vers leurs objectifs ? Où existe-t-il un risque de guerre nucléaire ? Dans les pays qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération ? Il semblerait souhaitable de garder quelque peu le sens des proportions.

(M. Carasales, Argentine)

Le 29 mars dernier, on a également affirmé que le Traité sur la non-prolifération est "le seul document international actuel liant juridiquement les grandes puissances à l'égard du désarmement nucléaire, en vue duquel elles se sont engagées à poursuivre des négociations de bonne foi". Cette dernière déclaration était opportune, car en fait le seul engagement pris par les puissances nucléaires était celui de négocier et non de désarmer, ni même de mettre un terme à la course aux armements nucléaires. Par ailleurs, ce simple engagement n'est soumis à aucun contrôle quant au degré d'accomplissement, ni à aucune sanction en cas de violation. Or, nous savons tous de quelle manière l'article VI du Traité sur la non-prolifération a été respecté.

Il se trouve que le non-accomplissement de l'obligation - pour autant que l'on doive parler d'obligation - contenue à l'article VI ne peut être invoqué par des pays qui ne sont pas parties au Traité sur la non-prolifération. On leur refuse toute compétence à ce sujet. Il y a là un fait pour le moins surprenant. Ainsi, on invoque en faveur de l'acceptation du Traité sur la non-prolifération l'existence d'obligations concernant aussi bien les pays non nucléaires que les pays nucléaires, et l'on cite ledit article VI à l'appui de ces obligations. Mais quand le pays qui doit prendre une décision souveraine en la matière, procédant à l'analyse du Traité, parvient à la conclusion que les obligations ne sont pas identiques ou du moins que certaines sont remplies et d'autres non, il semble - selon le point de vue dont je parle - qu'il ne peut invoquer cette situation pour justifier sa renonciation. De toute manière, ce pays devrait adhérer au Traité sur la non-prolifération, quelle que soit son opinion, pour pouvoir à nouveau faire valoir les critiques et les erreurs qui l'incitaient précisément à ne pas y adhérer.

Je ne veux pas m'étendre davantage sur cette question, mais je ne puis m'empêcher de formuler certaines considérations à cet égard. Toutes les positions sont dignes de respect et aucun instrument international n'est au-dessus des jugements et des évaluations. Les motifs dont il s'inspire, si louables qu'ils soient, ne sont pas suffisants. Ce qui est important, c'est la forme sous laquelle ces intentions se traduisent dans la pratique.

Peu de documents sont capables d'inspirer une sorte de réaction de manichéisme. En tout cas, le Traité sur la non-prolifération n'est pas de ceux-là. C'est un simple moyen de réaliser un objectif, mais non le seul.

En outre, le présent et l'avenir de l'humanité ne sont pas liés à l'avenir d'un instrument de plus en plus souvent remis en question. Le danger d'annihilation de la race humaine découle aujourd'hui d'autres situations, qu'il serait superflu d'évoquer de nouveau. Les efforts des membres importants et actifs de la communauté internationale devraient se concentrer vers la réalisation de progrès dans ces domaines, avant que l'on n'assiste à de nouvelles variantes du sempiternel "désarmement des désarmés". Cessons de poursuivre des chimères pour faire face à la réalité, et celle que nous devons vivre actuellement est terrifiante.

(M. Carasales, Argentine)

La quasi-totalité des points figurant à l'ordre du jour de cette Conférence exigent une action énergique, résolue et immédiate. Certains, comme les points 1, 2, 3 et 5, revêtent une importance et une urgence indiscutables. La grande majorité des membres de ce forum sont disposés à se mettre dès maintenant à l'oeuvre. Seule la bonne volonté d'un très petit nombre d'Etats fait encore défaut. Pourquoi ne se joignent-ils pas aux autres pour qu'enfin nous puissions nous rapprocher des objectifs que l'on attend de nous ?

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de la Yougoslavie, M. Mihajlović.

M. MIHAJLOVIĆ (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, le chef de ma délégation aura un autre jour l'occasion de vous féliciter pour votre accession à vos fonctions pour le mois en cours. Je suis sûr que s'il avait pu venir il aurait aussi adressé ses compliments à l'éminent Sous-Secrétaire adjoint, M. Jan Mårtenson.

En attendant, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous souhaiter en mon propre nom beaucoup de succès dans vos travaux.

Je voudrais aujourd'hui présenter le document de travail CD/482 du 26 mars 1984 établi par la délégation yougoslave et intitulé "Mesures de vérification nationales", qui a déjà été distribué aux délégations. Ce document a pour objet de faire connaître certaines de nos vues, qui, espérons-nous, seront utiles pour la poursuite des négociations sur l'élaboration de la convention. Toutefois, elles ne représentent pas la position finale de la délégation yougoslave et pourront être révisées au cours des négociations.

Dès le début de l'examen de la question de l'interdiction des activités de recherche, de mise au point et de fabrication en matière d'armes chimiques et de celle de la destruction de ces armes, il a été largement reconnu que la vérification devrait être fondée sur une combinaison de mesures nationales et internationales appropriées qui se compléteraient mutuellement et constitueraient ainsi un système acceptable garantissant, à son tour, une mise en oeuvre effective de l'interdiction ou de la destruction.

Essentiellement, le document de travail part de l'idée généralement acceptée qu'une mise en oeuvre efficace de l'interdiction de la fabrication ou de la destruction ou réaffectation des stocks et des installations de fabrication ne peut être garantie que s'il existe un système efficace de vérification internationale du respect d'une convention interdisant les armes chimiques.

Nous considérons toutefois que des mesures nationales de vérification pourraient aussi jouer un rôle dans l'application des dispositions de la convention dans toutes ses phases. Néanmoins, il importe de souligner que dès l'entrée en application de la convention, il devrait exister une coopération étroite entre l'autorité internationale

(M. Mihajlović, Yougoslavie)

et une autorité nationale dans toutes les activités liées à la convention. Il va sans dire qu'une telle coopération ne peut être réalisée que dans un climat de confiance générale. Les négociations conduites jusqu'ici ont montré sans aucune ambiguïté que chaque Etat partie est tenu de créer une autorité nationale qui devrait aider et appuyer l'autorité internationale dans son travail de mise en oeuvre des mesures de vérification. En outre, les Etats parties à la convention auront l'obligation de prévenir, dans les limites de leurs règlements administratifs et de leur législation, toute activité allant à l'encontre de la convention. La classification existante des produits chimiques toxiques en trois catégories : produits chimiques létaux supertoxiques, autres produits chimiques létaux et autres produits chimiques nuisibles, peut servir de base pour l'application de mesures de vérification par l'autorité nationale, ainsi que pour déterminer le niveau de la vérification. Dans ce processus, une coopération étroite avec l'autorité nationale est souhaitable. Nous sommes toutefois d'avis que la vérification des produits chimiques moins toxiques, des autres produits chimiques létaux et nuisibles et des précurseurs d'agents de guerre chimique pourrait être effectuée à presque toutes les phases sous le contrôle de l'autorité nationale. Cette forme de vérification pour les produits chimiques moins toxiques est suggérée parce que la plupart de ces produits sont considérés aujourd'hui comme étant des produits chimiques à double fin et sont largement utilisés à des fins pacifiques. Il va sans dire que l'Etat partie qui fabrique ces produits chimiques doit présenter des preuves concernant le but de leur réaffectation, les installations de fabrication et leurs utilisateurs définitifs.

Il faudrait toutefois faire remarquer même dans ce cas que les mesures de vérification nationales devraient être concertées d'avance entre les Etats parties et devraient constituer à tout moment une base fiable et dépourvue d'équivoque pour le maintien de la confiance entre les parties. Naturellement, une telle confiance ne peut être obtenue que sur la base de données fiables et objectives fournies par chaque autorité nationale par la communication régulière au Comité consultatif d'informations sur les mesures de vérification appliquées.

Autrement dit, la vérification de la fabrication d'autres produits chimiques létaux et nuisibles, de produits chimiques à double fin et de précurseurs ainsi que de leur réaffectation à des fins autorisées devrait être organisée de façon à fournir des renseignements authentiques à tout moment. Pour obtenir un système efficace de vérification et maintenir la confiance entre les Etats, il sera nécessaire de convenir d'une coopération entre les Etats parties futurs dès le stade de l'élaboration de la convention, sur la base d'un échange d'informations techniques, d'une normalisation des méthodes et de l'utilisation de systèmes connus et vérifiés de surveillance, ainsi que de la mise en service d'un système informatique compatible.

Cette coopération permettra aussi d'exercer si nécessaire un contrôle par le truchement de l'autorité internationale. Cette éventualité pourrait se présenter si, avec le temps, une modification survient dans le processus de fabrication de n'importe lequel des produits chimiques à double fin ou si l'on applique une nouvelle procédure technologique, ou encore si la capacité de production augmente.

(M. Mihajlović, Yougoslavie)

En outre, si, en se fondant sur les informations reçues sous la forme de rapports que l'autorité nationale soumet au comité consultatif, on arrive à la conclusion qu'il y a eu un changement dans la production, le comité consultatif peut suggérer que l'Etat partie concerné organise aussi un contrôle international de cette installation de fabrication.

Par ailleurs, nous sommes d'avis que la confiance entre les Etats parties peut aussi résulter de la composition et de la structure de l'autorité nationale. Tout en étant composée de représentants de différentes institutions des Etats parties, nous pensons qu'elle devrait aussi comprendre, sur une base volontaire, un représentant d'Etat partie proposé par le comité consultatif en accord avec le pays d'accueil.

Le rôle et les tâches de l'autorité nationale aux fins de la vérification sont définis, pour l'essentiel, par la législation du pays considéré. Bien que les systèmes administratifs et économiques de nombreux Etats parties à la convention soient très différents, nous pensons que la structure, la composition et le fonctionnement de l'autorité nationale devraient être conçus de façon à assurer l'efficacité, la compétence, l'objectivité et la confiance nécessaires, en coopération étroite avec toutes les institutions internationales dans l'application de la convention.

Les considérations de base exposées dans le document de travail yougoslave visent à faire ressortir la nécessité et l'utilité de combiner les mesures nationales et internationales de vérification en vue d'une interdiction des armes chimiques. Toutefois, lorsque l'on craint que les mesures nationales soient insuffisantes, il est évident que la priorité devrait être accordée à un système international concerté de vérification. Nous espérons que ce document contribuera à l'élaboration en vue d'une convention de dispositions satisfaisantes en ce qui concerne le système de vérification.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Yougoslavie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Algérie, l'Ambassadeur Ould-Rouis.

M. OULD-ROUIS (Algérie), Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement pour le mois d'avril 1984 et vous assurer de l'entière coopération de la délégation algérienne dans l'accomplissement de votre tâche.

Nos félicitations s'adressent également à l'Ambassadeur Datcou pour la façon dont il a dirigé nos travaux pendant le mois de mars.

La délégation algérienne s'associe également au souhait de bienvenue que vous avez formulé à l'intention de M. le Secrétaire général adjoint, Jan Martenson.

(M. Ould-Rouis, Algérie)

Jé voudrais aujourd'hui aborder brièvement une question que nous considérons comme étant de la plus haute importance et qui figure en toute priorité dans notre ordre du jour; il s'agit du désarmement nucléaire.

Monsieur le Président,

Par sa puissance destructive considérable, l'arme nucléaire a généré un vaste sentiment de réprobation qui allait s'amplifier à mesure que les arsenaux se développaient et que le danger nucléaire se faisait de plus en plus menaçant. Que de chemin parcouru dans la prise de conscience du danger nucléaire, depuis la condamnation de l'arme nucléaire par quelques cercles d'initiés de l'après-guerre aux vastes mouvements de protestation que nous connaissons aujourd'hui.

Dès sa naissance, le mouvement des pays non alignés prit en charge les revendications de la communauté internationale en faveur du désarmement nucléaire. Ses efforts ont abouti à la convocation de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale au désarmement, qui peut être considérée sans aucun doute comme un temps fort dans la recherche commune de solutions aux problèmes liés à la course aux armements.

L'aspiration à l'élimination de la menace nucléaire s'est cristallisée dans l'adoption par consensus d'un programme d'action dans lequel le désarmement nucléaire a été retenu comme la priorité absolue.

L'accélération de la course aux armements a polarisé l'attention sur l'urgence de l'élimination des risques de guerre nucléaire, identifiée comme l'objectif immédiat, l'objectif final étant l'élimination complète des armes nucléaires.

La première session extraordinaire a, par ailleurs, été l'occasion d'élaborer une stratégie cohérente de désarmement autour de la pièce maîtresse qu'est le désarmement nucléaire, dont les étapes ont été identifiées dans le paragraphe 50 du Document final.

Parallèlement aux négociations sur le désarmement nucléaire, le Document final préconise la mise en oeuvre de deux mesures d'une très haute importance : la cessation des essais d'armes nucléaires et les garanties de sécurité dites négatives. Ainsi, les partenaires aux négociations trilatérales sur l'interdiction des essais d'armes nucléaires ont été invités à conclure d'urgence et à présenter leur résultat pour examen complet à l'organe unique de négociation multilatérale. Les puissances nucléaires ont été par ailleurs priées de prendre des mesures en vue de donner des assurances aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Un tel rappel des dispositions du Document final, connues de tous, paraît quelque peu redondant. Cet exercice nous semble cependant indispensable à toute évaluation du processus de négociation multilatérale en matière de désarmement. Il s'agit en effet d'un document qui a été adopté par consensus et dont la validité s'est vue confirmée, encore par consensus, lors de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

(M. Culd-Rouis, Algérie)

Six ans après l'adoption du Programme d'action, ce consensus ne s'est malheureusement pas encore traduit par l'adoption de mesures concrètes tendant à arrêter la course aux armements et à inverser la tendance.

Les négociations trilatérales ont été interrompues. L'organe unique de négociation multilatérale en matière de désarmement se trouve toujours empêché d'entreprendre des négociations sur les questions prioritaires, à savoir l'interdiction des essais d'armes nucléaires, la cessation de la course aux armements et le désarmement nucléaire, la prévention de la guerre nucléaire. Les **négociations sur les garanties de sécurité négatives** sont dans l'impasse. Elles achoquent toujours sur le refus de certaines puissances nucléaires de donner des garanties inconditionnelles aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires.

Sans minimiser l'ampleur de la tâche et la complexité des questions nucléaires, il nous faut reconnaître que cette situation de blocage a pour cause première le manque de disponibilité politique de certaines puissances nucléaires.

Cette attitude regrettable de la part de certaines puissances, qui ont une responsabilité particulière dans le processus de désarmement nucléaire, se traduit par la volonté d'inverser les priorités des questions qui figurent à l'ordre du jour et de transformer la Conférence en un forum de délibérations sans prise aucune sur les négociations relatives au désarmement nucléaire.

Parmi les arguments avancés pour empêcher la Conférence du désarmement d'engager des négociations sur le désarmement nucléaire, il y en a un que nous ne pouvons que rejeter catégoriquement : c'est celui qui consiste à dire que les questions nucléaires sont du domaine exclusif des puissances nucléaires.

A la place de la négociation préconisée par le Document final on nous propose des réunions officieuses qui offriraient la possibilité aux Etats non nucléaires de faire part de leurs préoccupations.

Ainsi, de partenaires à part entière dans la recherche d'une solution commune à une question qui concerne la sécurité de tous les Etats, les Etats non nucléaires se trouvent relégués au rang de simples "pétitionnaires" auxquels on daignerait reconnaître le droit d'exprimer leur point de vue sur la question.

Cette attitude est en complète contradiction avec les dispositions du Document final de 1978, qui reconnaît à tous le droit de participer sur un pied d'égalité aux négociations multilatérales sur le désarmement, qui ont une incidence directe sur leur sécurité nationale.

Peut-on sérieusement prétendre que les questions nucléaires n'ont aucune incidence sur la sécurité nationale des Etats non nucléaires ? Ce serait faire fi des intérêts de sécurité des Etats non nucléaires qui ont choisi de rester à l'écart des deux alliances militaires. Faut-il rappeler que les intérêts vitaux de sécurité de tous les Etats se trouvent directement menacés par la seule existence des armes nucléaires ? De nombreuses études réalisées sur l'arme nucléaire corroborent cette communauté de destin à laquelle nous condamnons l'arme nucléaire, qui a cette particularité de ne pas faire la différence entre belligérants et non belligérants en cas de guerre nucléaire.

(M. Ould-Rouis, Algérie)

S'il est incontestable que la possession de l'arme nucléaire investit les Etats dotés d'armes nucléaires d'une responsabilité particulière dans le processus du désarmement, cette responsabilité ne peut être exclusive.

Etablir un lien entre la possession d'une catégorie d'armes et le droit de participer à des négociations sur l'intervention de cette catégorie d'armes reviendrait à exclure la grande majorité des Etats membres des négociations en cours au sein de la Conférence. Ce serait le cas pour la Convention sur les armes chimiques ou encore celle sur les armes radiologiques.

Il y a un autre argument que nous ne pouvons admettre. C'est celui qui consiste à introduire une différenciation entre, d'un côté, les Etats non nucléaires parties au TNP et qui, à ce titre, auraient le droit de demander des comptes aux Etats dotés d'armes nucléaires, et, de l'autre côté, les Etats non nucléaires qui, pour des raisons bien connues, n'ont pas adhéré à ce Traité et qui seraient "mal placés" pour critiquer la prolifération verticale des armes nucléaires. Une telle approche procède de cette volonté de marginaliser les Etats non nucléaires dans la négociation sur le désarmement nucléaire.

Quant au lien que l'on veut établir entre la non-adhésion au TNP et la position vis-à-vis de l'objectif de la non-prolifération des armes nucléaires, il nous semble dénué de tout fondement.

Un tel amalgame repose en effet sur une conception de la non-prolifération des armes nucléaires que nous ne partageons pas, car elle ne prend en compte qu'un des aspects de cette prolifération, à savoir la prolifération horizontale. Pour être crédible, la notion de non-prolifération doit être appréhendée de façon globale dans sa double dimension, verticale et horizontale. Circonscrire le danger de prolifération des armes nucléaires à une hypothétique prolifération horizontale, c'est éluder la véritable menace, celle que constitue l'existence de formidables arsenaux nucléaires.

Monsieur le Président, cette même discrimination entre les Etats non dotés d'armes nucléaires parties au TNP et ceux qui ne le sont pas, se retrouve encore dans certaines déclarations unilatérales relatives aux garanties de sécurité dites négatives; cette discrimination, qui se traduit par la menace implicite du recours à l'arme nucléaire contre les Etats non nucléaires non couverts par les déclarations unilatérales, est tout aussi inacceptable.

Les garanties de sécurité négatives ne doivent souffrir d'aucune exception ni limite. Elles doivent être inconditionnelles et universelles, à notre avis.

Monsieur le Président, indépendamment de leur position vis-à-vis du TNP ou de tout autre instrument juridique international, les Etats non nucléaires qui se situent hors des blocs militaires sont unanimes à condamner l'existence

(M. Ould-Rouis, Algérie)

même des armes nucléaires. Ils sont à l'origine de nombreuses propositions qui s'inscrivent dans la trajectoire de l'objectif d'une véritable non-prolifération des armes nucléaires. Il n'y a qu'à se reporter aux documents du Mouvement des pays non alignés, ou encore à ceux du Groupe des "21", pour constater cette volonté commune de briser le cercle vicieux de la spirale de la course aux armements. Je vous remercie.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Algérie de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues à l'égard du Président.

Ma liste d'orateurs pour aujourd'hui est épuisée. Y a-t-il un représentant qui souhaite prendre la parole?

Je me propose maintenant de suspendre la séance plénière et de convoquer dans cinq minutes une réunion officieuse pour examiner quelques questions d'organisation.

La séance plénière est suspendue à 12 h 23; elle est reprise à 13 h 5.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La séance plénière de la Conférence du désarmement est reprise.

Comme vous le savez, nous avons reçu une demande de la Suisse de participer aux séances plénières de la Conférence. Le Secrétariat a distribué le projet de décision pertinent, qui fait l'objet du Document de travail No 125. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que la Conférence adopte le projet de décision.

Il en est ainsi décidé.

Vous vous souviendrez qu'à notre dernière séance plénière, le Groupe des 21 a demandé que le document CD/492, présenté par lui et intitulé "Projet de mandat pour l'organe subsidiaire spécial sur une interdiction des essais nucléaires", soit soumis à la décision de la Conférence à la présente séance plénière. J'ai donc maintenant l'intention de soumettre ce document aux fins de décision. Mais avant de le faire, je souhaiterais demander si un membre souhaite prendre la parole au stade actuel?

Je donne la parole au représentant de l'Argentine, en tant que coordonnateur du Groupe des 21.

M. CARSALES (Argentine, Coordonnateur du Groupe des 21) (traduit de l'espagnol) : Lors de la séance plénière du jeudi 29 mars, vous avez présenté, Monsieur le Président, en votre qualité de coordonnateur du Groupe des 21, le document CD/492 contenant un projet de mandat pour le Comité spécial qui doit être établi pour le point 1 de notre ordre du jour, intitulé "Interdiction des essais nucléaires". A cette occasion, en exposant la position du Groupe des 21 et en soulignant la nécessité urgente d'engager des négociations sur ce sujet, j'ai demandé que la Conférence, à la séance plénière d'aujourd'hui, adopte une décision au sujet du texte figurant dans le document CD/492.

(M. Carasales, Argentine)

Mon propos n'est pas de procéder à une analyse des raisons fondamentales sur lesquelles s'appuie notre position. Toutes les délégations de notre Groupe l'ont déjà fait maintes fois. En outre, notre point de vue, ainsi que les progrès limités réalisés par l'organe de négociation en 1983, sont exposés dans le rapport du Comité du désarmement à la trente-huitième session de l'Assemblée générale. Cependant, je tiens à souligner que, sur les instances de nombreuses délégations, et en premier lieu du Groupe des 21, le Président de la Conférence du désarmement a entrepris une série de consultations officieuses afin de parvenir à un consensus qui faciliterait l'ouverture de négociations efficaces en vue de réaliser un accord sur l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires, grâce à la création d'un organe subsidiaire correspondant doté d'un mandat approprié.

Tout au long de ces consultations, le Groupe des 21, par le truchement de ses porte-parole, a fait preuve d'un large esprit de coopération. Il a rappelé l'existence d'un projet de mandat présenté par le Groupe en 1981 sous la cote CD/181, qui assurait la marge de souplesse voulue. La Conférence a été également saisie du projet de mandat présenté le 24 février par la délégation du Mexique, pays membre du Groupe des 21 (CD/438). Il existait aussi d'autres solutions que le Groupe des 21 était disposé à examiner.

Ce sont précisément le long délai qui s'est écoulé depuis qu'ont commencé les conversations sur cette question et l'essoufflement de ces efforts qui incitent le Groupe des 21 à demander que ce forum se prononce sur une question tellement prioritaire.

La Conférence du désarmement en est déjà au troisième et dernier mois de la première partie de sa session de 1984, et malgré cela, elle continue d'être incapable de créer un comité spécial pour l'un des points fondamentaux de son ordre du jour. La Conférence n'a consacré à cette question que deux séances plénières, au cours desquelles nous avons entendu à nouveau des manifestations d'intérêt et de bonne volonté, des déclarations qui ne coïncident pas toujours avec les attitudes montrées dans le cadre des consultations officieuses.

Il existe un écart considérable entre ce que la grande majorité de la communauté internationale réclame depuis plus de 30 ans et la réponse que l'unique organe multilatéral en matière de désarmement a donnée à cette préoccupation justifiée. Au fil des années, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté plus de 40 résolutions sur cette question. Le dernier accord, de caractère partiel, qui a été conclu à ce sujet remonte à plus de 20 ans.

Les membres du Groupe des 21 ont toujours été à l'avant-garde des efforts internationaux dans ce domaine et ont été les premiers à proposer que ce problème soit examiné par le Comité du désarmement.

Le Groupe des 21 est profondément préoccupé de voir le temps qui s'est écoulé depuis lors et l'impossibilité évidente où l'on s'est trouvé jusqu'à présent d'engager des négociations de fond sur le point 1 de notre ordre du jour. Nous sommes persuadés que la Conférence ne peut ni ne doit continuer à ajourner sa décision. Au contraire, elle devrait envisager d'entreprendre une action énergique qui n'a été que trop différée.

(M. Carasales, Argentine)

A cet effet, le Groupe des 21 a présenté le document CD/492, contenant un projet de mandat qui, à notre avis, est approprié pour traiter de cette question comme il convient et avec l'urgence voulue. Je dois répéter que ce projet de mandat est, à part quelques légères modifications de forme, le même que celui qu'a présenté la délégation mexicaine le 24 février et qui est soumis à l'examen de toutes les délégations depuis plus d'un mois.

Le Groupe des 21 espère que ce projet de mandat, qui charge le Comité spécial d'engager immédiatement la négociation multilatérale d'un traité sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires et de faire en sorte qu'un projet à cet effet puisse être transmis à l'Assemblée générale à sa trente-neuvième session, recevra l'approbation de cette Conférence, comme nous l'avons demandé formellement la semaine passée. Un commencement de réponse sera ainsi donné à la profonde inquiétude de la communauté internationale, qui s'est exprimée à maintes reprises sans avoir jamais reçu satisfaction.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais): Je remercie le représentant de l'Argentine. Je donne la parole au représentant de la Hongrie.

M. GAJDA (Hongrie, Coordonnateur du Groupe des pays socialistes) (traduit de l'anglais) : Je vous remercie, Monsieur le Président. Le chef de ma délégation vous rendra bientôt hommage, à l'une de nos prochaines séances. En attendant, permettez-moi de vous dire dès maintenant combien la délégation hongroise se félicite de vous voir à la présidence de la Conférence du désarmement et de vous donner l'assurance de notre entière coopération dans tous vos efforts pour réaliser des progrès tangibles dans nos tentatives communes.

Les délégations des pays socialistes, au nom desquelles ma délégation a l'honneur de parler maintenant, souhaitent exprimer leur confiance que vous ferez de votre mieux, Monsieur le Président, pour que l'on aboutisse à la création d'un comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, doté d'un mandat de nature à faciliter de véritables négociations sur le projet de traité approprié. Monsieur le Président, je suis convaincu qu'il ne peut guère y avoir une seule délégation, dans ce forum, qui puisse éprouver le moindre doute quant aux objectifs et aspirations des pays socialistes dans le contexte dont nous parlons.

Notre position est claire, et bien connue. Il est inutile pour le moment d'insister davantage sur ce point. Il suffit de faire observer que le document de travail présenté ce matin par le distingué Ambassadeur de la République démocratique allemande au nom des pays socialistes, y compris, par conséquent, la République populaire hongroise, le document CD/484, concernant les mesures nécessaires pour prévenir une guerre nucléaire, se réfère clairement au besoin urgent de parvenir à une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires comme étape fondamentale vers la cessation du perfectionnement qualitatif et l'affinement des armes nucléaires. Le document de travail du Groupe des 21 concernant un projet de mandat pour un organe subsidiaire spécial sur une interdiction des essais nucléaires, le document CD/492, reflète à l'évidence les mêmes aspirations, le même besoin urgent, ce qui permet aux pays socialistes d'être entièrement d'accord avec ce point de vue et cette proposition.

(M. Gajda, Hongrie)

Le projet de mandat du Groupe des 21 est, dans un certain sens, identique à celui qui a été présenté par notre délégation au milieu du mois de février dans le document CD/434. Les pays socialistes accueillent donc favorablement cette nouvelle manifestation de la position du Groupe des 21 et lui donnent leur soutien total. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de la Hongrie. Je donne la parole au représentant de l'URSS.

M. PROKOFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : L'Union soviétique continue d'accorder une importance primordiale à la question de l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires.

La position de l'Union soviétique sur le problème de l'interdiction des essais nucléaires a été exposée plus d'une fois avec suffisamment de clarté aux échelons les plus divers. La Conférence du désarmement est saisie du projet soviétique intitulé "Dispositions essentielles d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires" qui constitue, à notre avis, une base pratique pour des négociations multilatérales sur cette question et tient compte des considérations exprimées par un grand nombre d'Etats. L'Union soviétique intervient systématiquement pour la conclusion rapide d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires.

Partant de cette position de principe, nous appuyons pleinement, avec d'autres pays socialistes, le mandat du Comité spécial sur le point 1 de l'ordre du jour de la Conférence du désarmement proposé par le Groupe des 21 et faisant l'objet du document CD/492.

Nous pensons que ce mandat donne au Comité spécial la possibilité d'élaborer un projet d'accord approprié sur une base mutuellement acceptable, cela naturellement s'il existe un désir sincère et un réel souci de conclure un tel accord. Ce mandat offre la possibilité de mener des négociations sur tous les éléments essentiels du problème de l'interdiction des essais nucléaires, y compris les questions du contrôle et de la vérification du respect d'un accord futur. Nous sommes résolument pour que l'interdiction des essais d'armes nucléaires soit mise sur la voie des mesures pratiques. Pour assurer le succès il suffirait que les Etats-Unis et leurs alliés les plus proches prêtent enfin l'oreille aux exigences d'une majorité écrasante des Etats, fassent preuve d'une volonté politique et se déclarent prêts à une solution positive de ce problème important et actuel de notre époque.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'URSS. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni.

M. MIDDLETON (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie. Je voudrais d'abord, au nom de ma délégation, me joindre à ceux qui vous ont félicité de votre accession à la présidence de la Conférence pour le mois d'avril.

La position de ma délégation sur le fond de la question dont nous sommes saisis a été exposée le 14 février par M. Luce, le Ministre d'Etat aux affaires étrangères et aux affaires du Commonwealth et, compte tenu du peu de temps dont nous disposons, je ne répéterai pas ce qu'il a dit alors. J'aimerais seulement

(M. Middleton, Royaume-Uni)

dire, en ce qui concerne le projet de mandat qui nous est présenté aujourd'hui pour décision, qu'il n'est que l'un parmi un certain nombre de textes qui ont fait l'objet de consultations officielles sous la présidence de votre distingué prédécesseur, l'Ambassadeur Datcou.

Ma délégation appuie pleinement la proposition que ces consultations se poursuivent afin que nous arrivions à une proposition réelle de compromis, à un consensus réel. C'est pourquoi nous considérons qu'il est prématuré de prendre aujourd'hui une décision sur un projet particulier. Nous ne sommes donc pas en mesure d'accepter d'adopter ce projet de décision tel qu'il nous est présenté.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni.

Y a-t-il une autre délégation qui souhaite prendre la parole ? Je donne la parole au représentant de l'Australie.

M. BUTLER (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je vous remercie. Comme c'est la première fois que je prends la parole à une séance plénière, en qualité de chef de la délégation australienne, après votre accession à la présidence de notre Conférence, permettez-moi de vous en féliciter. Nous sommes ravis de voir la présidence occupée par un représentant de Sri Lanka, un pays qui est proche de l'Australie, et avec lequel nous sommes étroitement liés depuis longtemps. En outre vous savez bien, Monsieur le Président, qu'il y a un peu plus de 17 ans que vous et moi nous sommes rencontrés pour la première fois, et j'éprouve un plaisir personnel particulier à vous voir occuper ce fauteuil. Nous sommes certains que vous guiderez le travail de cette Conférence avec l'art, la sagesse et, je pense, la perspective éthique que vous avez mentionnée ce matin et qui est typique des Sri-Lankais tels que nous les connaissons.

Monsieur le Président, ma délégation s'inquiète de l'artifice qui a été utilisé ici aujourd'hui. Il est vrai qu'il y a quelque temps déjà que la Conférence a été saisie d'un projet de mandat en termes presque identiques à ceux utilisés dans le document CD/492. Il est également vrai qu'il y a quelque temps que la Conférence a été saisie officiellement et officieusement d'autres approches suggérées de cette question. Ma délégation a clairement l'impression qu'avec de nouvelles consultations, les problèmes de fond auraient pu et, je pense, seront résolus, et il y a effectivement des problèmes de fond. J'aimerais mentionner l'un d'eux. C'est la question qui figure normalement sous le titre de "Champ d'application". Ce projet de mandat limite l'organe subsidiaire spécial à l'examen de la question des essais d'armes nucléaires. Monsieur le Président, mon gouvernement espère sérieusement que le traité que nous souhaitons si ardemment et à la conclusion duquel nous sommes très attachés aura un champ d'application plus large et qu'il englobera tous les essais nucléaires sans exception.

Ma délégation aimerait donc voir adopter un mandat qui refléterait cet objectif, un objectif en faveur duquel, je pense, la plupart des délégations qui ont traité ce sujet à cette Conférence et dans le Comité qui l'a précédée se sont maintes fois engagées.

(M. Butler, Australie)

Cependant, lorsque cet engagement est traduit par un mandat impossible, il est limité dans son champ d'application. Ma délégation voudrait que ces consultations se poursuivent. Comme je l'ai mentionné dans notre réunion officieuse, il existe d'autres idées, certaines ayant pour origine le Gouvernement australien.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Australie pour les paroles aimables qu'il a prononcées à l'égard de mon pays et de moi-même personnellement. A moins que d'autres représentants ne souhaitent prendre la parole, j'aimerais conclure nos débats sur ce sujet.

Compte tenu des déclarations qui viennent d'être faites, il est manifeste qu'il n'y a pas actuellement de consensus sur le projet de mandat faisant l'objet du document CD/492.

Y a-t-il un membre qui souhaite prendre la parole au stade actuel ?

Je donne la parole au représentant de l'Argentine.

M. CARASALES (Argentine, Coordonnateur du Groupe des 21) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je désire faire une brève déclaration au nom du Groupe des 21; j'espère que ce sera la dernière aujourd'hui. En voici les termes :

Compte tenu de ce qui vient de se produire, une fois de plus, le Groupe des 21, et en réalité la Conférence du désarmement elle-même et la communauté internationale en général, ont été ou sont frustrés dans leurs efforts de créer l'instrument adéquat qui permettrait d'entamer des négociations significatives sur un traité d'interdiction des essais d'armes nucléaires. Malgré tous les efforts déployés par le Groupe des 21 et la souplesse dont il a fait preuve pour parvenir à s'entendre au sujet d'un mandat adéquat pour le Comité spécial qui serait créé en ce qui concerne le point 1 de notre ordre du jour, les réticences de certaines délégations ou les difficultés qu'elles éprouvent à ce sujet ont démontré l'impossibilité de parvenir à un consensus, au moins pour le moment, sur cette question prioritaire.

Néanmoins, dans l'esprit constant de coopération qui est le sien, le Groupe des 21 est prêt à examiner toute proposition qui serait présentée à propos de cette question par n'importe quelle délégation, et en particulier par les délégations qui, comme je le disais précédemment, n'ont pas permis jusqu'à présent que la Conférence du désarmement entame des négociations sérieuses sur ce traité, qui est le tout premier point de notre ordre du jour.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant de l'Argentine.

Etant donné qu'il n'y a plus d'autres questions à traiter aujourd'hui, je me propose de lever cette séance plénière.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le jeudi 5 avril, à 10 h 30.

La séance est levée à 13 h 27.